

Séance du Conseil du 30 juin 2022

Présents : MAES Valérie, Bourgmestre - Présidente
~~AVRIL Jérôme~~, CECCATO Patrice, ALAIMO Michèle, HOFMAN Audrey, MATHY Arnaud,
 Echevins
 CUSUMANO Concetta, FRANSOLET Gilbert, ~~FRANÇUS Michel~~, AGIRBAS Fuat, FIDAN Aynur,
 MICCOLI Elvira, ~~BURLET Sophie~~, TERRANOVA Rosa, VENDRIX Frédéric, D'HONT Michel,
 DUFRANNE Samuel, HANNAOUI Khalid, MALKOC Hasan, SCARAFONE Sergio, ODANGIU
 Iulian, ~~CLAES Sophie~~, VANDIEST Philippe, ~~BELLICANO Thomas~~, PASSANISI Isabelle,
 MELLAERTS Corinne
 Corinne
 Corinne, Conseillers
 GAGLIARDO Salvatore, Président du C.P.A.S.
 LEFEBVRE Pierre, Directeur Général

Madame la Bourgmestre V. MAES ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers et au public qui assiste à cette séance du Conseil communal.

Madame la Présidente V. MAES excuse l'absence de Mesdames les Conseillères S. BURLET, S. CLAES et A. FIDAN, de Messieurs les Conseillers M. FANÇUS et T. BELLICANO et de Monsieur l'Echevin J. AVRIL.

SÉANCE PUBLIQUE

1. CONSEIL COMMUNAL - Démission du Président du Conseil de l'action sociale

Madame la Présidente V. MAES explique que, en application du CDLD et de la Loi organique du CPAS du 8 juillet 1976, en particulier son article 22§4, il est proposé au Conseil d'accepter la démission offerte par Monsieur Cédric VRANKEN par courrier le 17 juin 2022 de ses fonctions de Président du Conseil de l'action sociale (CAS), cette démission prenant effet le jour où le Conseil communal l'accepte.

Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE explique, au nom du groupe Ecolo : « Nous souhaitons profiter de ce point pour remercier Monsieur VRANKEN pour son travail, vu les nombreuses collaborations au sein du CPAS avec notre conseiller et le travail mené. Depuis l'opposition, c'est un signal peu courant mais bien justifié en l'occurrence. »

Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET souhaite, au nom du groupe Saint-Nicolas+, partager les remerciements émis et souligner le travail réalisé par Monsieur C. VRANKEN, dans les conditions difficiles traversées par le Home SPRINGUEL depuis un, voire deux ans et enfin, regretter sa démission dès lors que ce travail est inachevé.

A l'issue du vote pour ce point, **Madame la Présidente V. MAES**, à la demande de Monsieur C. VRANKEN – retenu par ailleurs, donne lecture du texte communiqué par ce dernier et repris ci-dessous.

« Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Monsieur le Directeur général, un an et 9 jours, c'est la durée de l'exercice du mandat qui m'a été confié dans des circonstances sur lesquelles je ne reviendrai pas. Je tiens tout d'abord à saluer l'important travail qui a été mené depuis juin 2021, par le Conseil de l'Action Sociale, la direction du CPAS et de la Maison de Repos ainsi que tous les services. Il n'en reste pas moins que de nombreux dossiers sont encore sur la table et de nombreuses questions doivent encore être réglées, d'autant que, le temps faisant son œuvre, de nouvelles difficultés viennent parfois s'ajouter à celles héritées du passé. Le futur président aura cette lourde responsabilité à assumer, et je ne doute pas qu'il y consacrera toutes ses compétences et son énergie tout en étant soutenant envers la Direction et les équipes. D'emblée, je lui souhaite plein succès. Être sur le départ, à l'aube d'un changement, doit, en tant que mandataire politique, nous questionner sur le bilan de cette année passée à la fonction de président. Une fonction occupée à l'âge de 31 ans, dans la force de l'âge me direz-vous, mais surtout une fonction que j'ai essayé d'occuper avec lucidité et la volonté d'appréhender les défis, pour ne pas dire les problèmes, sans faux-fuyant. C'est dans un contexte sanitaire, meilleur mais toujours pesant, que la Wallonie a connu, au milieu du mois de juillet 21, censé être le milieu de l'été, des pluies torrentielles qui l'ont meurtrie, entraînant destructions, désolations, misère et mort. Le CPAS de Saint-Nicolas a été un des premiers à apporter son aide dès le lendemain des inondations. C'est à ce moment précis, que j'ai encore mieux compris que cette institution était composée de travailleurs exceptionnels, courageux et

solidaires qui n'ont pas hésité un seul instant à se porter volontaire pour mettre en place et coordonner le centre de collecte ainsi que trier et dispatcher les dons des généreux citoyens. Ils méritent notre plus grand soutien et notre plus grand respect. Il y a un an, on m'a assigné une mission avec un triple objectif à atteindre : restaurer la bonne gouvernance dans les structures, développer de nouveaux projets, (cellule insertion sociale, subsides de 400 euros à destination des jeunes dans le cadre du COVID, finger food, action « rentrée scolaire », wifi, towertafel, boisson gélifiante...) et redresser la maison de repos. Force est de constater, que si nous sommes parvenus à sortir du premier avertissement de l'AVIQ, ce chantier reste colossal et le plan d'actions voté en février par le Conseil du CPAS devra être poursuivi pour enfin sortir de cette tempête. Avoir été désigné Président du CPAS est pour moi une reconnaissance de mon militantisme. Je voudrai à cet égard remercier chaleureusement Madame Bourgmestre, mais aussi l'ensemble du Collège, pour la confiance et le soutien dont ils m'ont témoigné tout au long de ce mandat. Qu'il me soit également permis de remercier Monsieur le Directeur général, Monsieur le Directeur général adjoint et leur service pour leur collaboration et leur aide précieuse apportée à la direction du CPAS. Preuve que les ponts entre nos deux institutions existent et se développent un peu plus chaque jour. Je tiens également à saluer la mémoire de Jacky Heleven. Il fut un grand homme politique de gauche, celui qui m'a donné le goût et m'a formé à la politique avec un grand « P ». Il a été un ami, un beau-père et un mentor de talent. Je lui serai éternellement reconnaissant. La vie politique est une exigence de tous les jours, qui menée dans la dignité et dans le respect de ses valeurs est enrichissante. Je conclurai cette fin de mandat par une citation : « Aussi audacieux soit-il d'explorer l'inconnu, il l'est plus encore de remettre le connu en question ». Paul WATZLAWICK »

LE CONSEIL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, l'article 22 §4 ;

VU le courrier du 17 juin 2022 par lequel M. Cédric VRANKEN présente la démission de son mandat de Président du Conseil de l'action sociale ;

CONSIDERANT que les fonctions du Président du Conseil de l'action sociale prennent fin lorsqu'il démissionne de ses fonctions ;

CONSIDERANT que cette démission prend effet à la date où le Conseil communal l'accepte, soit ce jour en l'espèce ;

Par 15 voix pour et 6 abstentions (M. FRANSOLET, M. VANDIEST, Mme TERRANOVA, M. D'HONT, M. SCARAFONE, M. ODANGIU),

DECIDE d'accepter la démission de son mandat de Président du Conseil de l'action sociale, offerte le 17 juin 2022 par M. Cédric VRANKEN.

La présente délibération est transmise :

- à M. Cédric VRANKEN ;
- au Conseil de l'action sociale.

2. CONSEIL COMMUNAL - Avenant au pacte de majorité - Désignation du Président du Conseil de l'action sociale

Madame la Présidente V. MAES explique que, comme suite à la démission de M. Cédric VRANKEN de ses fonctions de Président du Conseil de l'action sociale, le groupe PS, seul groupe partie au pacte de majorité, propose un avenant à celui-ci, en vue de remplacer M. VRANKEN par M. Salvatore GAGLIARDO. L'avenant au pacte de majorité a été déposé dans les mains de Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE le 17 juin 2022, signé par la majorité des Conseillers du groupe PS et est donc recevable.

Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET souhaite, au nom du groupe Saint-Nicolas+, faire part de son incompréhension par rapport à l'avenant proposé à la ratification des Conseillers, sachant que l'opposition permet, par sa présence, la tenue de ce Conseil communal. En son absence, la majorité n'étant plus en nombre, la séance ne pourrait se tenir. Il ne s'agit donc pas de faire de l'opposition mais d'exprimer un point de vue par rapport à une situation et faire réfléchir des hommes politiques

qui sont là non pas pour faire vivre leur parti mais pour servir l'intérêt général. Cette réflexion ne met pas en cause les personnes concernées – le Président démissionnaire et le nouveau proposé par le groupe PS. Mais voici quelques mois que le bateau SPRINGUEL subit des tempêtes répétées et éprouve d'énormes difficultés à garder son cap, à en changer, à remettre le pensionnaire au centre de l'intérêt et des préoccupations du Home SPRINGUEL. Un jeune Président, depuis un an, a repris la barre de ce bateau et – aux dires de tous ceux qui se sont intéressés à ce problème – avec beaucoup de motivation et la volonté de faire changer et d'améliorer les choses dans un contexte difficile, avec le Covid comme élément déclencheur et la mise en évidence de multiples problèmes, dont le rapport de l'AVIQ a attesté. Dès lors, il était pensable que le pacte de majorité modifié soit présenté dans quelques mois, quand le bateau SPRINGUEL aurait repris le cap sur une mer moins agitée. En ce sens, cette période aurait pu être mise à profit pour informer le nouveau Président pressenti des arcanes de l'institution. En effet, le Home SPRINGUEL est dirigé par le CAS qui en est le Conseil d'administration et son Président en est le manager en quelque sorte, rôle qui ne s'improvise pas. Bien que n'étant pas signataire, les accords politiques sont à respecter. Mais l'intérêt du Home SPRINGUEL commandait que Monsieur C. VRANKEN poursuive sa mission quelques mois encore, tout en formant son successeur. A contrario, le choix d'une démission et d'un passage de témoin le 30 juin semble avoir été décidé par quelques groupes de pression. D'ailleurs, dans sa lettre de démission, Monsieur C. VRANKEN ne fait pas mention des motifs qui ont conduit à celle-ci. Enfin, il rappelle qu'en l'absence de l'opposition, ce Conseil ne pourrait se tenir et qu'en conséquence, l'installation du nouveau Président ne pourrait avoir lieu. En ce sens, il est à espérer que le passage de témoin se passe dans les meilleures conditions et que l'on n'apprenne pas – dans les mois qui viennent et par presse interposée – de nouveaux manquements au sein des infrastructures du CPAS. En ce cas, le groupe PS en porterait la lourde responsabilité.

Madame la Présidente V. MAES remercie Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET.

Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE explique : « Effectivement, la soirée, les circonstances nécessitent une certaine hauteur et de la dignité. Donc parlons Politique avec un grand P, parlons du service Public. Nous venons d'entendre le rappel des objectifs que Monsieur VRANKEN portait ; quelles sont les priorités politiques de la majorité à l'égard du CPAS que va porter Monsieur GAGLIARDO ? »

Monsieur le Conseiller S. GAGLIARDO explique vouloir s'inscrire dans la continuité des travaux et réalisations portés par Monsieur C. VRANKEN. En ce sens, si Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET évoquait le Home SPRINGUEL, il ne s'agit pas ici de briques et de blocs mais d'êtres humains, de personnes fragilisées, de personnes en fin de vie qu'il convient d'accompagner au mieux. Concernant les projets futurs, si les idées ne manquent pas, la consolidation de l'institution reste actuellement la priorité.

Madame la Conseillère R. TERRANOVA, explique, au nom du groupe PTB : « Madame la présidente, nous ne sommes pas ici pour voter un changement d'orientation politique et un tournant très à gauche avec des mesures sociales fortes mais simplement un changement de président. Malheureusement cela ne va pas nous garantir que la pauvreté et les problèmes d'austérité vont disparaître. Le CPAS reste sous financé, les problèmes internes du home restent d'actualité. C'est pourquoi le groupe PTB s'abstiendra. Notre choix de vote ne vise en aucun cas les personnes, mais bien vos orientations politiques. »

Madame la Présidente V. MAES rappelle que si la dotation communale représente une part importante du budget du CPAS, la dotation de celui-ci – dont il est tributaire pour assurer son bon fonctionnement et l'aide aux personnes, dont le RIS – dépend pour l'essentiel d'autres niveaux de pouvoir.

Monsieur le Conseiller F. AGIRBAS remercie ses collègues et explique que si l'attention a été portée sur l'année écoulée, il y a eu un avant Monsieur C. VRANKEN et il y aura désormais un après. Il n'appartient pas à l'opposition de désigner le Président du CAS, cette tâche incombe au groupe PS et il souhaite bon vent à Monsieur S. GAGLIARDO, tout en espérant qu'il n'y ait plus de changement – d'ici la prochaine mandature – à la tête de la Présidence du CAS et que le Home SPRINGUEL retrouve un fonctionnement apaisé.

Madame la Présidente V. MAES remercie l'ensemble des intervenants et ajoute que le Collège – dont Monsieur S. GAGLIARDO fera partie – sera attentif à ce que l'ensemble des missions du CPAS et le redressement de la Maison de repos soient menés à bon port, pour le bien-être des résidents et de l'ensemble des bénéficiaires.

LE CONSEIL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L1123-2 ;

VU la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, l'article 22 §1^{er} ;

VU le pacte de majorité, adopté le 3 décembre 2018, et son avenant, adopté le 21 juin 2021, lequel désigne M. Cédric VRANKEN en qualité de Président du Conseil de l'action sociale ;

VU sa délibération de ce jour acceptant la démission du Président du Conseil de l'action sociale ;

VU l'avenant au pacte de majorité, déposé le 17 juin 2022 entre les mains du Directeur général ;

CONSIDERANT que l'avenant au pacte de majorité est recevable, en ce qu'il est signé par la majorité des membres composant le groupe PS (seul groupe partie au pacte de majorité), dont le Président pressenti du Conseil de l'action sociale ;

CONSIDERANT que l'avenant au pacte de majorité propose la désignation de M. Salvatore GAGLIARDO, Conseiller communal et membre du Conseil de l'action sociale, en qualité de Président du Conseil de l'action sociale ;

Par 14 voix pour et 7 abstentions (M. FRANSOLET, M. VANDIEST, Mme TERRANOVA, M. D'HONT, M. SCARAFONE, M. ODANGIU, M. DUFRANNE),

ADOpte l'avenant au pacte de majorité adopté le 3 décembre 2018 (modifié le 21 juin 2021), reprenant l'identité du nouveau Président du Conseil de l'action sociale : **M. Salvatore GAGLIARDO**.

3. CONSEIL COMMUNAL - Prestation de serment et installation au Collège communal du Président du Conseil de l'action sociale

Madame la Présidente V. MAES explique que le Conseil est invité à entendre la prestation de serment de Monsieur Salvatore GAGLIARDO, déjà Conseiller communal et Conseiller de l'action sociale, désigné Président du CAS, en sa qualité de membre du Collège communal.

Monsieur le Conseiller S. GAGLIARDO prononce le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge. »

Madame la Présidente V. MAES déclare Monsieur S. GAGLIARDO installé et le félicite.

LE CONSEIL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1123-2 et L1126-1, § 1^{er} ;

VU la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, les articles 17 et 22 §§1^{er} et 5;

VU sa délibération de ce jour approuvant l'avenant au pacte de majorité du 3 décembre 2018 (modifié le 21 juin 2021), reprenant l'identité du nouveau Président du Conseil de l'action sociale : M. Salvatore GAGLIARDO ;

CONSIDERANT que M. Salvatore GAGLIARDO, désigné Président du Conseil de l'action sociale, est déjà membre du Conseil de l'action sociale ;

CONSIDERANT qu'il peut donc être dès à présent installé en qualité de Président du Conseil de l'action sociale ;

CONSIDERANT que le Président du Conseil de l'action sociale est en effet le membre de ce conseil dont l'identité est reprise dans le pacte de majorité visé aux articles L1123-1 et

suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L1126-1, § 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation le Président du Conseil de l'action sociale doit prêter serment en qualité de membre du Collège communal ;

PREND ACTE de la prestation de serment de M. Salvatore GAGLIARDO, Président du Conseil de l'action sociale, en qualité de membre du Collège communal entre les mains de Mme Valérie MAES, Bourgmestre – Présidente du Conseil communal, dont la teneur suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Salvatore GAGLIARDO est déclaré installé comme membre du Collège Communal.

La présente délibération est transmise :

- à M. Salvatore GAGLIARDO ;
- au Conseil de l'action sociale.

4. DIVERS - Questions orales d'actualité

Madame la Présidente V. MAES souhaite, en l'absence de questions orales et au nom de l'ensemble du Conseil communal, rendre un hommage à Monsieur Jacques HELEVEN, qui vient de nous quitter ce mardi 28 juin 2022.

« Chers membres du Conseil communal, Cher public, Chère citoyenne, cher citoyen de Saint-Nicolas, puis-je vous demander de vous lever ? Puis-je vous demander de fermer les yeux quelques instants.... Vous demander de tendre l'oreille et d'entendre raisonner la voix, sa voix, ici dans cette salle, et partout ailleurs dans cette administration, dans notre belle commune, cette voix si particulière avec ce rire si franc qui était le sien.

Il est des moments dans nos vies que l'on redoute de voir arriver. Des moments inéluctables que notre cœur toujours, notre raison parfois, éloignent de nos pensées. Ainsi en est-il de la perte d'un proche, d'un être cher, d'un ami. La plupart d'entre nous l'avons côtoyé au sein de cette assemblée et pour certains, il était un ami.

Nous l'appelions Jacky et nous n'étions pas les seuls. A ceux qui l'appelaient « Monsieur le Bourgmestre », parfois de parfaits inconnus, il répondait sans aucune fausse modestie : « Moi, c'est Jacky ». Et a tant d'entre nous, c'était mi p'tit fi, mi p'tite feille. A d'autres moments plus solennels, il savait aussi respecter le protocole, pour tenir la séance ou la conversation, mais sans jamais prendre de haut la personne qu'il avait devant lui. Cela aussi peut témoigner de sa modestie et de son grand cœur. Car oui, si on l'a parfois entendu s'emporter dans des échanges contrariés, jamais on ne l'a réellement vu se fâcher sans se radoucir, s'énerver sans finir par esquisser un sourire et toujours, toujours, terminer en partageant un moment d'amitié. Enfin presque toujours: mais ça c'est une autre histoire et de cette histoire-là, on retiendra son courage, son intelligence, sa rigueur et sa droiture. Et le tout, ce tout, c'était tellement lui, c'était Jacky ! Jacky, c'est aussi tout un pan de l'histoire de notre commune et du parti socialiste en particulier, mais il y a surtout ce soir la mémoire d'un homme pétri de valeurs sociales, un homme de terrain, un homme d'humour et d'humeur, un homme toujours présent pour les autres.

Il fut entre le 3 janvier 1983 et le 3 novembre 2009 tour à tour Echevin de la Culture, des Finances, des Travaux, de la tutelle sur le CPAS. Désigné Bourgmestre f.f. à partir du 4 novembre 2009 et installé Bourgmestre en titre à partir du 14 juin 2011, il fut réinstallé Bourgmestre à l'issue du scrutin communal de 2012, le 3 décembre 2012 et ce, jusqu'au 3 décembre 2018. Cette installation officielle en 2012 lui offrira sans aucun doute une fierté légitime, dont il ne laissera pourtant rien apparaître, tant il souhaitait rester humble. Certes, sur d'autres aspects de la vie, on le connaissait plus volubile et bon vivant : nous avons tous tant d'histoires à raconter avec lui, je ne peux me souvenir du nombre de fois où il a chuchoté à mon oreille pendant le conseil au fur et à mesure des interventions un « m'emm... celui-là... » ...pendant que Paula me donnait de petits coups de pied sous la table en me soufflant : « Fais-le taire... ». Jacky c'est aussi l'homme qui pouvait, à partir de deux mots sur un bout de papier, vous retracer toute la vie communale de l'année, en mettant chaque membre de son collège en valeur, parlant de tous les sujets avec une analyse toujours très fine au regard de l'actualité. Il aimait en tout temps s'informer « dis, m'feille, t'as lu l'article sur la crise des taux d'intérêts dans le Vif ? »... Parfois, tôt le matin, à la faveur des actualités du jour, il nous emmenait dans ses analyses politique, sociale ou encore économique. Car, assistant social de formation et dans l'âme, tout au long de son parcours, Jacky n'a jamais cessé de cultiver sa fibre sociale. S'il a été

capable de mener à bien de grands projets communaux, il a consacré sa meilleure énergie aux petits et grands problèmes de ses citoyens, auxquels il a toujours été attentif. Jacky avait un grand cœur. Suffisamment grand pour y contenir ce qui importait aux citoyens face aux nombreuses difficultés de la vie. Leurs problèmes pouvaient alors devenir les siens et il investissait son énergie pour les régler. En disant cela, je ne reflète pas la réalité. Bien souvent, Jacky mettait toute son énergie à solutionner les difficultés de nos concitoyens, n'hésitant pas à reléguer ses problèmes personnels au second plan. Les membres du Conseil qui l'ont connu pourront en témoigner, si un projet solidaire de qualité lui était proposé, que ce projet émane de la majorité ou de l'opposition, il pouvait y adhérer sans réserve et mettre tout en œuvre pour concrétiser ou améliorer ce projet. Il n'aimait pas la révolution informatique et encore moins l'ère du tout au numérique et si nous y sommes maintenant, était-ce si grave ? Aucun mail, aucune déclaration électronique ni aucun code numérique ne pourront jamais nous permettre de lui adresser les mots qui sont les nôtres ce soir, lui dire à quel point on l'a aimé et à quel point il nous manque déjà ! Retraité au 1^{er} janvier 2019, il avait enfin retrouvé du temps, ce temps dont il se plaignait parfois de manquer pour sa famille, ce temps dont Jacky ne disposera plus pour les siens.

Que nos pensées et notre soutien aillent à ses proches et en particulier à ses trois enfants, trop jeunes pour perdre un papa. A ses deux filles Camille et Marie et leur maman Bernadette, à son fils Jean-François et sa maman Paula. A ses amis proches de toujours : Michel, Jacques, ... Ils se reconnaîtront. Que l'on se souvienne de l'homme simple et attachant qu'il a été, que l'on se souvienne de lui pour ses défauts – qu'il n'ignorait pas – et pour ses qualités, qu'il minimisait volontiers. Jacky : tu pouvais être à la fois discret et volubile, simple et excessif, t'engager totalement pour les autres et si peu te soucier de toi. Nous te devons tant de choses, et ce soir, nous te devons ce modeste hommage qui, de ton vivant, t'aurait probablement gêné et ému. Nous t'aurions vu contenir les larmes au bord de tes yeux, comme cela l'arrivait parfois, quand tu laissais s'exprimer ta sensibilité à fleur de peau. Je n'oublierai jamais quand tu m'as dit « Allez, ma grande, c'est à ton tour ». J'espère que j'en suis digne, en fait, j'espère que nous en sommes tous dignes dans ce conseil ! Et rassure-toi, rien ne change foncièrement : parfois on est d'accord, parfois nous ne le sommes pas, mais sache, où que tu sois, que nous continuons ton travail et que nous respectons ton engagement : celui de rester au service des citoyens de notre belle commune.

Après nous être levés, après avoir fermés les yeux quelques instants ce soir, je vous invite à ouvrir vos cœurs et à respecter une minute de silence à sa mémoire, à la mémoire de Jacky, hier encore Bourgmestre de Saint-Nicolas. »

A l'issue de la minute de silence, **Madame la Présidente V. MAES** annonce la mise à disposition, dès à présent pour les Membres du Conseil communal, d'un registre de condoléances et qui, déposé à l'accueil de l'Administration communale, sera tenu à la disposition des citoyens désireux de rendre un dernier hommage à Jacques HELEVEN.

Madame la Présidente V. MAES remercie le public et les Membres du Conseil communal ayant assisté à la séance publique du Conseil communal, avant de clore la séance.

LE CONSEIL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L1122-10 §3 ;

VU le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, les articles 75 et 77 ;

PREND ACTE de l'absence de questions orales d'actualité des membres du Conseil communal.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur Général,
Pierre LEFEBVRE

La Bourgmestre,
Valérie MAES